



VERITAS
Asset Management

États financiers annuels

FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS

31 décembre 2025

FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS

31 décembre 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État du résultat global.....	5
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6
Tableau des flux de trésorerie.....	7
Annexe du portefeuille.....	8-9
Notes annexes	10-20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du
Fonds de rendement absolu Veritas (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états du résultat global et des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 20 février 2026

Fonds de rendement absolu Veritas

État de la situation financière Aux 31 décembre 2025 et 2024

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie détenue auprès du courtier (note 3)	26 262 987 \$	16 256 973 \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	71 496 569	47 026 437
Dividendes et intérêts à recevoir	258 221	142 557
Souscriptions à recevoir	–	16 243
	<u>98 017 777</u>	<u>63 442 210</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	16 678 215	10 418 437
Frais de gestion à payer (note 5)	94 627	67 358
Rachats à payer	89 666	38 272
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	63 511	16 119
Créditeurs et charges à payer	43 887	51 476
Intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	5 826	2 613
	<u>16 975 732</u>	<u>10 594 275</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>81 042 045 \$</u>	<u>52 847 935 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	5 437 620 \$	4 987 108 \$
Série F	52 565 014	44 342 846
Série I	3 740 198	3 517 981
Série V	19 299 213	–
	<u>81 042 045 \$</u>	<u>52 847 935 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	356 505	386 853
Série F	3 323 078	3 348 815
Série I	230 318	263 180
Série V	1 674 535	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Série A	15,25 \$	12,89 \$
Série F	15,82	13,24
Série I	16,24	13,37
Série V	11,53	–

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

« Antonio Scilipoti »

Gestionnaire et fiduciaire
Veritas Asset Management Inc.

Fonds de rendement absolu Veritas

État du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Revenus		
Variation nette de la plus-value latente des placements	7 242 903 \$	3 464 609 \$
Profit net réalisé sur placements	4 570 253	3 509 700
Revenu de dividendes	1 382 697	1 088 228
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	815 383	802 093
Remboursement de TVH	5 490	13 336
Frais de rachat anticipé	8	156
	<u>14 016 734</u>	<u>8 878 122</u>
Charges		
Frais de gestion (note 5)	1 015 536	807 468
Dividendes payés sur les placements vendus à découvert	442 612	279 181
Coûts d'exploitation	265 289	282 127
Charges d'intérêts et coûts d'emprunt	83 523	59 082
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	58 592	77 448
Honoraires d'audit	46 372	40 838
Frais juridiques	32 760	19 245
Droits de garde	31 821	38 895
Honoraires du comité d'examen indépendant	14 571	14 676
Retenue d'impôt à la source	8 734	5
	<u>1 999 810</u>	<u>1 618 965</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>12 016 924 \$</u>	<u>7 259 157 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	855 534 \$	704 873 \$
Série F	8 478 969	6 034 522
Série I	676 682	519 762
Série V	2 005 739	—
	<u>12 016 924 \$</u>	<u>7 259 157 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 12)		
Série A	2,34 \$	1,72 \$
Série F	2,54	1,89
Série I	2,84	2,08
Série V	1,42	—

Fonds de rendement absolu Veritas

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2025							
Série A	4 987 108 \$	568 432 \$	(973 454) \$	– \$	– \$	855 534 \$	5 437 620 \$
Série F	44 342 846	18 884 042	(19 140 843)	–	–	8 478 969	52 565 014
Série I	3 517 981	38 770	(493 235)	–	–	676 682	3 740 198
Série V	–	23 288 902	(5 995 428)	–	–	2 005 739	19 299 213
	<u>52 847 935 \$</u>	<u>42 780 146 \$</u>	<u>(26 602 960) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>12 016 924 \$</u>	<u>81 042 045 \$</u>

* Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à 10 621 911 \$ et à (10 621 911) \$.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2024							
Série A	5 173 770 \$	336 697 \$	(1 226 065) \$	(25 989) \$	23 822 \$	704 873 \$	4 987 108 \$
Série F	38 401 357	15 754 807	(15 796 008)	(520 902)	469 070	6 034 522	44 342 846
Série I	2 793 029	276 689	(71 155)	(41 778)	41 434	519 762	3 517 981
	<u>46 368 156 \$</u>	<u>16 368 193 \$</u>	<u>(17 093 228) \$</u>	<u>(588 669) \$</u>	<u>534 326 \$</u>	<u>7 259 157 \$</u>	<u>52 847 935 \$</u>

** Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à 49 088 \$ et à (49 088) \$.

Fonds de rendement absolu Veritas

Tableau des flux de trésorerie Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 016 924 \$	7 259 157 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation nette de la plus-value latente des placements	(7 242 903)	(3 464 609)
Profit net réalisé sur placements	(4 570 253)	(3 509 700)
Variation des soldes hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des dividendes et intérêts à recevoir	(115 664)	33 491
Augmentation des frais de gestion à payer	27 269	7 159
Augmentation (diminution) des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	47 392	(28 968)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(7 589)	(15 576)
Augmentation (diminution) des intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	3 213	(84)
Produit de la vente de placements	139 181 764	102 131 012
Achat de placements	(144 831 510)	(96 566 544)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	(5 491 357)	5 845 338
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	32 174 478	16 315 869
Montant payé au rachat de parts rachetables	(15 929 655)	(17 009 918)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	—	(588 669)
Réinvestissement des distributions	—	534 326
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	16 244 823	(748 392)
Augmentation de la trésorerie détenue auprès du courtier au cours de l'exercice	10 753 466	5 096 946
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(747 452)	475 264
Trésorerie détenue auprès du courtier au début de l'exercice	16 256 973	10 684 763
Trésorerie détenue auprès du courtier à la fin de l'exercice	26 262 987 \$	16 256 973 \$
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	15 747 \$	12 160 \$
Intérêts reçus	797 634	817 338
Dividendes payés	395 221	308 150
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	1 276 049	1 106 468

* Inclues dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Fonds de rendement absolu Veritas

Annexe du portefeuille Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
7 600	Mines Agnico Eagle Limitée	627 355 \$	1 768 976 \$	2,18
65 500	ARC Resources Ltd.	1 802 628	1 686 625	2,08
32 915	Atco Ltd.	1 683 789	1 855 748	2,29
24 000	Groupe AtkinsRéalis inc.	1 767 904	2 126 400	2,62
54 900	Société aurifère Barrick	1 623 421	3 282 471	4,05
7 700	Bombardier Inc.	495 276	1 797 950	2,22
52 000	Brookfield Infrastructure Partners LP	2 270 722	2 480 920	3,06
23 200	Banque Canadienne Impériale de Commerce	2 553 266	2 886 776	3,56
48 200	Canadian Natural Resources Ltd.	2 043 475	2 240 818	2,77
24 000	Canadien Pacifique Kansas City Limitée	2 473 664	2 425 200	2,99
11 000	Dollarama Inc.	2 063 201	2 256 540	2,78
66 000	Element Fleet Management Corp.	2 319 358	2 379 300	2,94
39 800	Enbridge Inc.	2 624 933	2 614 064	3,23
1 220	Fairfax Financial Holdings Ltd.	2 521 123	3 191 386	3,94
23 700	Fortis Inc.	1 294 707	1 691 232	2,09
21 420	Fiducie de placement immobilier Granite	1 600 156	1 750 228	2,16
34 300	Great-West Lifeco Inc.	2 073 277	2 321 767	2,86
101 600	Hudbay Minerals Inc.	1 375 166	2 768 600	3,42
92 796	Killam Apartment Real Estate Investment Trust	1 658 708	1 521 854	1,88
48 000	Les Compagnies Loblaw Limitée	2 690 242	2 978 400	3,68
30 100	Nutrien Ltd.	2 309 625	2 550 072	3,15
23 000	Québecor inc.	1 176 570	1 189 100	1,47
48 700	Rogers Communications Inc.	1 879 181	2 523 147	3,11
14 400	Banque Royale du Canada	2 521 280	3 369 456	4,16
62 200	South Bow Corp.	2 149 598	2 348 050	2,90
36 900	Corporation TC Énergie	2 611 547	2 788 902	3,44
16 500	La Banque Toronto-Dominion	1 433 234	2 134 440	2,63
26 400	Tourmaline Oil Corp.	1 700 330	1 625 448	2,01
		<u>53 343 736</u>	<u>64 553 870</u>	<u>79,67</u>
Actions américaines				
25 000	GE HealthCare Technologies Inc.	2 437 597	2 812 261	3,47
84 168	MINISO Group Holding Ltd.	2 370 838	2 164 433	2,67
14 100	Newmont Corp.	881 169	1 930 914	2,38
		<u>5 689 604</u>	<u>6 907 608</u>	<u>8,52</u>
Options américaines				
1 900	Invesco QQQ Trust, série 1, acheteur, 618 \$, 30 janvier 2026	45 151	29 446	0,04
4 200	SPDR S&P 500 ETF Trust, acheteur, 710 \$, 30 janvier 2026	68 736	5 645	0,01
		<u>113 887</u>	<u>35 091</u>	<u>0,05</u>
Total des placements détenus		59 147 227	71 496 569	88,24

Suite à la page suivante

Fonds de rendement absolu Veritas

Annexe du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit sur les ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
(36 600)	BCE Inc.	(1 191 104) \$	(1 198 284) \$	(1,48)
(15 100)	Brookfield Asset Management Ltd.	(1 155 494)	(1 085 690)	(1,34)
(6 700)	La Société Canadian Tire Limitée	(1 018 461)	(1 165 398)	(1,44)
(23 600)	Empire Co., Ltd.	(1 180 624)	(1 126 192)	(1,39)
(42 900)	TELUS Corp.	(899 688)	(776 061)	(0,96)
		<u>(5 445 371)</u>	<u>(5 351 625)</u>	<u>(6,61)</u>
Actions américaines				
(13 300)	Advance Auto Parts Inc.	(886 200)	(716 868)	(0,88)
(13 900)	Best Buy Co Inc.	(1 450 360)	(1 275 943)	(1,57)
(16 600)	General Mills Inc.	(1 186 311)	(1 058 661)	(1,31)
(1 900)	Invesco QQQ Trust, série 1	(1 585 882)	(1 600 800)	(1,98)
(5 000)	Lowe's Cos Inc.	(1 576 779)	(1 653 755)	(2,04)
(4 200)	SPDR S&P 500 ETF Trust	(3 713 542)	(3 928 064)	(4,85)
(11 000)	Whirlpool Corp.	(1 137 203)	(1 088 340)	(1,34)
		<u>(11 536 277)</u>	<u>(11 322 431)</u>	<u>(13,97)</u>
Options américaines				
(1 900)	Invesco QQQ Trust, série 1, vendeur, 535 \$, 30 janvier 2026	(25 660)	(2 085)	0,00
(4 200)	SPDR S&P 500 ETF Trust, vendeur, 580 \$, 30 janvier 2026	(19 116)	(2 074)	0,00
		<u>(44 776)</u>	<u>(4 159)</u>	<u>0,00</u>
Total des placements vendus à découvert		(17 026 424)	(16 678 215)	(20,58)
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille		<u>(12 572)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Placements détenus, montant net		<u>42 108 231 \$</u>	54 818 354	67,66
Autres actifs, montant net			<u>26 223 691</u>	<u>32,34</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			<u>81 042 045 \$</u>	<u>100,00</u>

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2025

1. ORGANISATION DE LA FIDUCIE ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de rendement absolu Veritas (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 juin 2017 (la « déclaration de fiducie »), modifiée, mise à jour ou complétée de temps à autre. Le 1^{er} octobre 2019, le Fonds a déposé un prospectus simplifié auprès de l'autorité de réglementation provinciale afin de devenir un organisme de placement collectif alternatif assujéti au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 ») et a changé sa dénomination pour Fonds de rendement absolu Veritas. Veritas Asset Management Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 2 août 2017. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto (Ontario) M5K 1E7, Canada.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une plus-value du capital à long terme. Afin d'atteindre son objectif de placement, le Fonds investira principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse qui, selon le gestionnaire, sont sous-évaluées. Les positions acheteur et les positions vendeur seront choisies en fonction (en partie) des recommandations de Veritas Investment Research Corporation (une société liée au gestionnaire). Le gestionnaire peut également investir dans des titres qui ne sont pas officiellement recommandés par Veritas Investment Research Corporation. Le Fonds gère ses positions acheteur et ses positions vendeur de manière à atténuer l'incidence de la volatilité du marché sur le portefeuille.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 20 février 2026.

Normes IFRS de comptabilité publiées mais non encore adoptées

États financiers : Présentation et informations à fournir :

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. En plus d'introduire des exigences concernant le regroupement et la ventilation des informations, la nouvelle norme exige que de nouveaux sous-totaux précis soient présentés dans l'état du résultat net et que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours de marché. Le Fonds utilise le dernier cours de marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (comme des prix) ou indirectement (comme des dérivés de prix ou d'autres facteurs observables);

Niveau 3 – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les placements étaient classés dans le niveau 1.

Classement

Le Fonds classe ses placements en titres de capitaux propres en tant qu'actifs financiers et passifs financiers à la JVRN.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la JVRN. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les instruments financiers sont par la suite évalués à la JVRN, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter ou à vendre les instruments à découvert. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Le Fonds décomptabilise les autres actifs financiers seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration.

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Commissions et autres coûts de transaction liés aux opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont portés en charges et sont compris au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille dans l'état du résultat global.

Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et il est calculé selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement selon le taux nominal de l'instrument sous-jacent, et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le profit réalisé à la vente de placements et la plus-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h, heure de l'Est (le « cours à la clôture »), un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »). Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises et le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions. L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes Profit net réalisé sur placements et Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans l'état du résultat global. L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes Profit net réalisé sur placements et Variation nette de la plus-value latente des placements dans l'état du résultat global.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les Normes IFRS de comptabilité amène la direction à utiliser des estimations. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une certaine série de parts rachetables, divisé par le nombre total de parts rachetables de cette série en circulation à la fin de l'exercice.

Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette série en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur le calcul.

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres actifs et passifs

Les dividendes et intérêts à recevoir et les souscriptions à recevoir sont comptabilisés au coût amorti. Les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert, les créditeurs et charges à payer, les frais de gestion à payer, les intérêts à payer sur les placements vendus à découvert et les rachats à payer sont classés à titre de passifs financiers et sont présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant l'émission. En raison de la nature à court terme des autres actifs et passifs, leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

Trésorerie détenue auprès du courtier

Le Fonds a conclu une entente avec un dépositaire et un courtier de premier ordre pour la gestion de ses comptes. Le dépositaire et le courtier de premier ordre assurent la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, des soldes de trésorerie, constitués de montants à recevoir du dépositaire et du courtier principal.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-après.

Classement des parts du Fonds

Le Fonds a déterminé que ses parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, les a classées en tant que passifs dans l'état de la situation financière.

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit au Fonds. Les frais de gestion varient pour chaque série de parts. Ces frais correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds, majoré des taxes applicables. Ils sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont versés le dernier jour de chaque mois civil. Les frais de gestion pour chaque série de parts applicable se calculent de la façon suivante :

- Série A : 2,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série A du Fonds, calculé quotidiennement et payable le dernier jour ouvrable du mois.
- Série F : 1,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série F du Fonds, calculé quotidiennement et payable le dernier jour ouvrable du mois.
- Série V : 0,95 % par année de la valeur liquidative des parts de série V du Fonds, calculé quotidiennement et payable le dernier jour ouvrable du mois.
- Série I : Les frais de gestion sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion sur les parts de série I ne dépassera pas les frais de gestion à payer sur les parts de série F du Fonds.
- Série P : 1,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série P du Fonds, calculé quotidiennement et payable le dernier jour ouvrable du mois.

Participations

Au 31 décembre 2025, 203 303 parts (2024 – 163 146) de série F étaient détenues par des parties liées au gestionnaire. Au 31 décembre 2025, 213 592 parts (2024 – 247 343) de série I étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chacune représentant une participation égale, indivise et bénéficiaire dans l'actif net du Fonds. Chaque part de chaque série donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier en parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds.

Le Fonds a créé des parts de série A, de série F, de série V, de série I et de série P. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de série P sont offertes dans le cadre d'un placement privé aux investisseurs résidant dans les provinces d'Ontario et du Manitoba et dans d'autres provinces et territoires pouvant être déterminés par le gestionnaire, qui investissent dans les Fonds par l'intermédiaire du gestionnaire en sa qualité de courtier sur le marché non réglementé ou par l'intermédiaire d'un autre courtier inscrit. Les frais de gestion pour les parts de série P ne seront pas plus élevés que les frais de gestion facturés relativement aux parts de série A des Fonds concernés. Les parts de série I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Les parts de série V sont offertes aux investisseurs qui achètent par l'intermédiaire de certains représentants inscrits choisis par le gestionnaire, et dont le représentant inscrit investit le montant minimal convenu avec le gestionnaire. Les parts de série V ne seront offertes aux fins d'investissement que jusqu'à ce que la valeur liquidative des parts de série V atteigne 125 M\$, après quoi elles seront fermées aux nouveaux investissements.

L'investissement initial minimal dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 5 000 \$. L'investissement minimal subséquent dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 500 \$, à moins que les parts soient souscrites dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas l'investissement minimal subséquent est de 100 \$. L'investissement initial minimal dans les parts de série P est de 100 000 \$ ou tout autre montant autrement approuvé à la discrétion du gestionnaire et permis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'investissement initial minimal et l'investissement subséquent dans les parts de série I sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire. L'investissement initial minimal dans les parts de série V est de 10 M\$ en achats cumulés réalisés par des représentants inscrits ou tout autre montant autrement approuvé à la discrétion du gestionnaire. L'investissement minimal subséquent dans les parts de série V du Fonds est de 1 000 \$ ou tout autre montant autrement approuvé par le gestionnaire.

Les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées quotidiennement au plus tard à 16 h (heure de l'Est) tout jour d'évaluation (une « date d'achat » ou une « date de rachat », selon le cas). Le prix d'émission des parts est fondé sur le prix par part de la série en question à la date d'achat. Si le gestionnaire reçoit l'ordre d'achat ou l'ordre de rachat avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'achat donnée ou à une date de rachat donnée, selon le cas, il le traitera au prix par part établi plus tard la même journée. Sinon, il le traitera au prix par part calculé à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le gestionnaire peut traiter les ordres plus tôt si la clôture de la négociation a lieu plus tôt à la TSX un jour de bourse donné. Si la clôture de la négociation a lieu plus tôt, les ordres reçus après la clôture seront traités à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le produit du rachat est versé au plus tard le jour ouvrable suivant la date de rachat pertinente.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2025

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F ou de série V du Fonds dans les 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds pourrait déduire et conserver, en faveur des autres porteurs de parts du Fonds, un montant correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts des séries visées par la demande de rachat. Dans certaines circonstances, les frais de transaction à court terme ne seront pas appliqués, comme dans les cas suivants :

- les rachats de parts de série A, de série F ou de série V achetées dans le cadre du réinvestissement des distributions;
- les plans de retraits systématiques;
- le changement de désignation des parts de série A, de série F ou de série V d'une série à l'autre du Fonds;
- les rachats initiés par le gestionnaire ou pour lesquels des exigences liées à des avis de rachat ont été établies par le gestionnaire;
- à l'appréciation absolue du gestionnaire.

Le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts au moins une fois par année. Tous les montants ainsi distribués seront automatiquement réinvestis, sans frais, dans des parts additionnelles du Fonds à la valeur par part calculée à la date de distribution.

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	Parts rachetables			Parts rachetables	
	au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	à la fin de l'exercice
31 décembre 2025					
Série A	386 853	39 805	(70 153)	—	356 505
Série F	3 348 815	1 332 949	(1 358 686)	—	3 323 078
Série I	263 180	2 766	(35 628)	—	230 318
Série V	—	2 219 310	(544 775)	—	1 674 535
31 décembre 2024					
Série A	460 048	27 291	(102 341)	1 855	386 853
Série F	3 334 085	1 256 718	(1 277 556)	35 568	3 348 815
Série I	244 254	21 708	(5 896)	3 114	263 180

Informations sur le capital

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital au titre des souscriptions et des rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7. Le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, les autres risques de prix et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, du marché et des faits nouveaux liés à des titres précis compris dans le Fonds. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lequel il investit.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme. Le gestionnaire gère le risque en ayant recours aux services de conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés, en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et de l'évolution du marché et en diversifiant le portefeuille de placements dans le respect de l'objectif de placement. Pour effectuer la gestion du risque, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du Fonds et d'assurer le respect de la stratégie de placement énoncée par le Fonds et des règlements sur les valeurs mobilières.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds à l'égard de titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier. L'opération échouera si l'une des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds n'avait effectué aucun placement important dans des instruments de créance. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte de crédit s'élève à 81 339 562 \$ (2024 – 53 023 773 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans le rachat périodique de parts au comptant. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus aisément. De plus, le Fonds conserve en général suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour atténuer l'exposition à certains risques. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains dérivés, et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation de dérivés. Les passifs financiers sont généralement réglés dans un délai de trois mois.

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme sur le marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La plupart des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds n'avait aucun placement important dans des instruments de créance.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque en choisissant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers dans le respect de l'objectif et de la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options position vendeur et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles attribuables aux options d'achat position vendeur et aux titres vendus à découvert peuvent être illimitées. Le gestionnaire surveille régulièrement les positions globales du Fonds sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de marché qui découle des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 31 décembre 2025, 68 % (2024 – 69 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines. Si les cours de ces titres sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 5 481 835 \$ (2024 – 3 660 800 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

Risque de concentration

Une concentration relativement élevée d'actifs dans les titres d'un seul émetteur ou d'un petit nombre d'émetteurs pourrait réduire la diversité et la liquidité du Fonds et accroître sa volatilité. En raison de la baisse de la liquidité, la capacité du Fonds à répondre aux demandes de rachat pourrait se voir réduite. Elle pourrait aussi donner lieu à une concentration dans certains secteurs d'activité ou segments de marché spécialisés. Par conséquent, les placements effectués dans le Fonds seront plus à risque et seront plus sujets à la volatilité que les placements effectués dans un fonds commun dont le portefeuille de placements est davantage diversifié, car le rendement d'un secteur d'activité ou segment de marché particulier pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement global du Fonds.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2025

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Secteur d'activité	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Placements détenus (vendus à découvert)		
Services de communications	2,1	3,6
Biens de consommation discrétionnaire	(4,6)	5,8
Biens de consommation de base	3,8	4,7
Énergie	16,4	11,1
Services financiers	15,8	12,4
Fonds	(6,8)	—
Soins de santé	3,5	—
Produits industriels	10,8	13,2
Technologies de l'information	—	5,5
Matières	15,2	6,5
Immobilier	4,0	4,2
Services publics	7,4	2,4
Total des placements nets	67,6	69,4
Trésorerie détenue auprès du courtier	32,4	30,8
Autres actifs et passifs	—	(0,2)
	100,0	100,0

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers (y compris la trésorerie détenue auprès du courtier) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2025

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de change (suite)

Les tableaux suivants présentent un résumé de l'exposition du Fonds au risque de change aux 31 décembre 2025 et 2024.

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2025						
Dollar américain	12 686 562 \$	(4 383 891) \$	8 302 671 \$	634 328 \$	(219 195) \$	415 133 \$
	12 686 562 \$	(4 383 891) \$	8 302 671 \$	634 328 \$	(219 195) \$	415 133 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15,65	(5,41)	10,24	0,78	(0,27)	0,51

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2024						
Dollar américain	6 787 743 \$	747 714 \$	7 535 457 \$	339 387 \$	37 386 \$	376 773 \$
	6 787 743 \$	747 714 \$	7 535 457 \$	339 387 \$	37 386 \$	376 773 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12,84	1,41	14,25	0,64	0,07	0,71

8. CHARGES

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager des frais et des charges, et d'effectuer leur paiement à même les biens du Fonds, qui, selon lui, sont nécessaires, complémentaires ou convenables pour la réalisation des objectifs de la déclaration de fiducie, y compris, sans s'y limiter, tous les frais et charges qui se rapportent à la gestion et à l'administration du Fonds. Le Fonds est responsable de l'impôt sur le résultat, des taxes d'accise et des frais de courtage sur les opérations de portefeuille, le cas échéant.

9. INDEMNISATION DU FIDUCIAIRE

Aux termes de sa déclaration de fiducie, le Fonds a indemnisé le fiduciaire, les contrepartistes et les sociétés liées pour toutes les réclamations qui pourraient découler i) d'erreurs de jugement, d'actions ou d'omissions, ou de pertes elles-mêmes attribuables à ces erreurs, actions ou omissions, pourvu que les entités concernées aient agi avec intégrité et de bonne foi et qu'elles estiment avoir raisonnablement agi au mieux des intérêts du Fonds, et ii) des pertes attribuables aux erreurs de jugement, aux actions ou aux omissions d'un courtier ou d'un agent du fiduciaire, lequel aurait été choisi, engagé ou mandaté par le fiduciaire, les contrepartistes et leurs sociétés liées respectives. Il n'y a aucune incidence financière sur l'indemnisation du fiduciaire.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2025

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La déclaration de fiducie prévoit que le bénéfice net imposable du Fonds pour chaque exercice, y compris les gains en capital nets réalisés, est payable aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Par conséquent, le Fonds n'est pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat relativement à son bénéfice ou à ses gains en capital net réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le bénéfice de source étrangère est assujéti aux retenues d'impôt étranger à la source.

Pour l'année d'imposition close le 31 décembre 2025, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital de néant (2024 – néant) et de pertes en capital reportées en avant de 1 344 498 \$ (2024 – 3 825 744 \$).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net, qui représente les capitaux propres. L'objectif du Fonds en ce qui concerne la gestion du capital est le maintien de la capacité du Fonds à assurer la continuité de son exploitation de manière à procurer un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir la solidité financière.

Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

12. AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART

Le tableau suivant présente le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2025			
Série A	855 534 \$	365 519	2,34 \$
Série F	8 478 969	3 342 274	2,54
Série I	676 682	238 683	2,84
Série V	2 005 739	1 416 067	1,42
31 décembre 2024			
Série A	704 873 \$	410 907	1,72 \$
Série F	6 034 522	3 197 337	1,89
Série I	519 762	249 594	2,08